

apporter pour que ce programme d'initiatives locales continue à être en vigueur au Québec?

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous savons parfaitement que des règlements gouvernementaux ou syndicaux exigent certains niveaux de rémunération et que des personnes visées par ces règlements peuvent participer au programme d'initiatives locales. Notre règle n'empêche en rien d'effectuer ce genre de paiement. Elle a trait au montant hebdomadaire ou mensuel de subvention que nous faisons par employé. Notre subvention est basée sur une moyenne maximale et rien n'exclut le versement d'une rémunération supérieure ou inférieure. Rien ne s'oppose au recours à d'autres sources pour le financement des programmes.

[Français]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre.

Cela veut-il dire que si, dans la province de Québec, on exige le paiement d'un salaire de \$150 par semaine, au lieu de \$100, tel que stipulé dans la loi fédérale, le gouvernement fédéral ne participera d'aucune façon à l'augmentation, si la province de Québec ne supplée pas les \$50 dans le cas des entreprises de jeunes, par exemple?

[Traduction]

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, le fait qu'on ait présenté un nombre très élevé de demandes, dont la plupart répondent à nos exigences, montre que les demandes de la province de Québec au titre des initiatives locales peuvent satisfaire à nos critères. Ceux-ci avaient pour objet de canaliser le plus grand nombre d'emplois vers les régions et les personnes qui en ont le plus besoin, ce qui veut dire...

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES FINANCES

LE PROJET DE DÉVALUATION DU DOLLAR AMÉRICAIN— LE CAS DU DOLLAR CANADIEN

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous dirait-il si, directement ou indirectement, les États-Unis ont demandé ou exigé que le Canada ramène le dollar canadien à une parité fixe et, le cas échéant, que cette parité se situe aux échelons supérieurs de l'écart entre les principales monnaies du monde et le dollar américain?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de telle demande.

L'hon. M. Lambert: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il si l'engagement de principe pris par les États-Unis de dévaluer le dollar doit être compensé par la suppression, de la part du marché commun, de certaines barrières non tarifaires? Si tel est le cas, le Canada entend-il, à la réunion de demain, appuyer énergiquement les États-Unis dans leur demande de suppression de ces barrières non tarifaires?

[M. Caouette.]

• (2.40 p.m.)

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je ne peux pas vraiment répondre à cette question, car je n'assistais pas à la réunion à laquelle participait M. Pompidou.

* * *

L'INDUSTRIE

LES PÂTES ET PAPIERS—LE MARASME ET LES MISES À PIED—LE PROGRAMME D'AIDE ENVISAGÉ

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné l'instabilité des taux de change internationaux, la surtaxe américaine de 10 p. 100, le flottement du dollar canadien et les nombreux licenciements dans l'industrie des pâtes et papiers, le gouvernement a-t-il décidé de mettre en œuvre un programme distinct d'assistance à l'industrie et aux travailleurs licenciés dont le nombre grossit de jour en jour?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Sans accepter les prémisses dont certaines sont fausses, monsieur l'Orateur, comme nous l'avons signalé à maintes reprises, nous nous sommes entretenus le 6 décembre avec les représentants de l'industrie des pâtes et papiers. Nous avons discuté dix questions différentes et dix ministres assistaient à cette réunion. Je dois m'entretenir à nouveau avec les représentants de l'industrie au début de février. Dans l'intervalle, certaines études ont été entreprises.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE ET LE PARTAGE DES FRAIS DE DÉFENSE—L'ENTRÉE EN FRANCHISE DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les-Îles): Je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme il est vraisemblable, à présent, qu'une solution pourra être trouvée quant au réalignement des monnaies, j'aimerais savoir quels progrès ont été enregistrés dans les échanges de vues avec le gouvernement américain au sujet de ce que le ministre appelle les sujets de désaccord et je voudrais savoir, en particulier, si on en est arrivé à une entente au sujet de l'accord canado-américain sur l'automobile ou au sujet de l'accord sur le partage des frais de défense.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Non, monsieur l'Orateur. Les discussions se poursuivent; c'est tout ce que je puis déclarer.

M. Douglas: Comme, en application des accords du Kennedy round, un grand nombre de produits agricoles pourront entrer en franchise de droits aux États-Unis à compter du 1^{er} janvier et qu'ils ne seront pas de ce fait assujettis à la surtaxe de 10 p. 100, je voudrais savoir si, au cours de ses échanges de vues, le ministre a acquis la certitude que le gouvernement américain compte se conformer aux accords en question et abolir ces droits à compter du 1^{er} janvier.